Vol. II Morinville, Alberta, 30 Juin 1910 No 17

LE PROGRES

Directeur-Gerant : Omer St-Germain " Notre Religion, notre langue, nos droits "

LETTRE PASTORALE

DES

Peres du Premier Concile Plenier de Quebec

19 SEPTEMBRE---1er NOVEMBRE 1909

L'esprit chretien dans l'individu, dans la famille et dans la societe

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous les Fidèles du Canada, Salut et Bénédiction en N. S.

(Suite)

Lisez donc souvent le saint évangile dans un texte autorisé : lisez aussi les excellentes vies de notre Seigneur recommandées par vos pasteurs; écoutez avec attention et un grand esprit de foi la prédication qui vous éclaire sur les enseignements et les exemples du Fils de Dieu. Sa doctrine et sa vie rayonneront ainsi sur vos croyances et sur vos mœurs. Vous vous éclairerez au divin flambeau, et vous aurez l'ambition de mettre davantage sur vos âmes l'ornement des vertus qui font si belle et si grande l'âme de Jésus-Christ.

2o LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA VIE CHRÉTIENNE

La vie chrétienne, nos très chers frères, se manifeste à l'extérieur par la participation aux exercices du culte public, par la réception des sacrements, par des actes qui donnent à la conduite une apparence de rectitude et d'honnêteté. Toutefois, ces marques extérieures ne constituent pas la vie; elles peuvent même se concilier avec la mort. "Tu as la réputation d'être vivant et tu es mort," dit l'Apôtre saint Jean à l'ange de l'Eglise de Sardes.

Vivre de la vie chrétienne c'est donc avoir l'esprit de Jésus-Christ. "Si quelqu'un, dit saint Paul, n'a pas l'esprit du Christ, il n'est pas à lui." Dès lors il est facile de comprendre en quoi consiste l'esprit chrétien. C'est un ensemble de qualités et d'habitudes intellectuelles et morales qui nous portent à penser, à sentir et à agir d'une manière conforme aux pensées, aux sentiments et aux actions de Jésus-Christ lui-même. Nous le trouvons clairement résumé dans cette exhortation de l'Apôtre : Entrez dans les sentiments où a été Jésus-Christ."

Si vous étudiez avec soin la vie du Sauveur, si vous cherchez, sous la lettre de l'évangile, l'esprit du Maitre, qui doit être celui du disciple, vous constaterez bien vite que les maximes et les actes, par où se traduit cet esprit, ne concordent guère avec les maximes et les actes qu'inspire l'esprit du monde. Entre ces deux esprits il y a opposition irréductible, et c'est une erreur funeste de prétendre les unir et les mêler dans sa conduite. "Nul ne peut servir deux maitres,,, a déclaré Notre-Seigneur; et vous n'ignorez pas avec quelle vigueur il a stigmatisé l'esprit du monde.

Mettez-vous donc, nos très chers frères, à l'école du divin Maître pour vous bien pénétrer de son esprit.

Il vous enseignera d'abord l'humilité: "Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur." C'est la vertu fondamentale de la vie chrétienne.

Le premier Adam avait perdu l'humanité en voulant par orgueil s'élever jusqu'à Dieu ; le nouvel Adam la sauve par l'abaissement de Dieu jusqu'à l'homme. Or, l'humilité garde, dans le salut de l'individu, l'importance qu'elle eut dans le mystère de la Rédemption. "Dieu résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles." Aussi, est-ce l'orgueil qui est cause de toutes les défections intellectuelles et morales, et qui courbe définitivement sous le joug impitoyable du démon les âmes qui refusent de prendre le joug doux et léger de Jésus. L'humilité, au contraire, ouvre la source des grâces qui éclairent et fortifient; elle est la vraie sagesse, selon ces paroles de l'Esprit-Saint : Là où est l'humilité, là est la sagesse."

L'obéissance, fille de l'humilité, constitue le deuxième trait caractéristique de l'esprit chrétien. C'est une vertu chère entre toutes au cœur de Jésus, puisqu'il lui a donné une si large place dans sa vie. L'Evangile, en effet, résume la plus grande partie de la vie mortelle du Sauveur par ces simples mots : "Il leur était soumis." Et l'apôtre saint Paul ne trouve pas de plus belle et de plus expressive louange à lui donner que celle-ci: "Il s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix."

Le démon, fils et victime de la révolte, veut à tout prix entrainer l'humanité à sa suite dans la faute qui l'a perdu et dans les châtiments dont il est frappé pour toujours. Eternel jaloux du Christ, il n'a d'autre ambition que de lui arracher les âmes conquises par la croix; exilé du ciel, il s'acharne à en écarter ceux qui s'y acheminent avec la sainte espérance; et rien ne sert mieux ses desseins pervers que l'esprit de désobéissance. Pourquoi faut-il qu'il ait réussi à empoisonner de cet esprit mauvais un si grand nombre de chrétiens !

En effet, le mal dont souffrent le plus les âmes, aujourd'hui, est sans contredit le mal de l'indépendance et d'insubordination. L'Esprit-Saint nous enseigne que toute autorité légitimement constituée vient de Dieu; il ajoute que, par conséquent, résister à l'autorité c'est résister à Dieu. Or, l'autorité parait insupportable à bien des hommes de notre temps. On réclame une liberté qui échappe à tout contrôle de l'autorité, oubliant, qu'une telle liberté est fausse et ruineuse. Sous prétexte de se soustraire aux pouvoirs qui gênent, on tombe dans la licence et l'on se précipite dans l'humiliante servitude des intérêts et des passions.

L'autorité de Jésus-Christ et de son Eglise n'est pas à l'abri des conséquences de cet esprit d'insubordination. Tantôt par ignorance, tantôt avec préméditation et malice, on cherche à restreindre les droits de ceux qui commandent au nom de Dieu. Les ordres et les lois de l'Eglise sont discutés avec une indépendance d'autant plus déplorable qu'elle est plus mal éclairée.

(A Suivre)

Nous demandons des correspondants dans tous les centres canadiens-français de l'Alberta et de la Saskatchewan, ainsi que des agents pour recueillir les abonnements et les annonces.

Une Mise au Point Necessaire

Edmonton, 28 juin, 1910.

Monsieur l'Editeur.

Le rédacteur du "Edmonton Capital" ayant bien voulu reproduire un sommaire des attaques faites dimanche dernier, contre la nationalité canadienne-française, par le Rév. M. J. W. Duclos, dans l'Eglise Presbytérienne Ernskine, je crois devoir, au nom de mes compatriotes d'Edmonton, donner une réponse courtoise mais ferme à la sortie injustifiable du Rév. Monsieur.

D'abord, sachons que son auditoire se composait en grande partie d'enfants de diverses écoles protestantes de la ville; premier tort, puisque les enfants d'aujourd'hui seront les hommes de demain, et qu'il est toujours coupable et souvent criminel d'induire en erreur ces petits hommes dont les connaissances historiques ne sont pas encore assez étendues pour bien saisir le sens des assertions erronées d'un conférencier ou d'un prédicateur quelconque, se livrant à cet exercice pour se faire une popularité de mauvais aloi, et passer le chapeau le lendemain.

Dans ces cas là, ce n'est pas la vérité vraie qui demeure dans l'esprit d'un auditoire juvénile ; ce n'est que l'apparence plus ou moins sensible de la vérité. Deuxième tort: conclure que la dualité des langues est un grand obstacle et même une menace contre notre intégrité nationale, c'est renverser tout stupidement cet argument qui nous dit que deux forces tirant dans le même sens ont plus de pouvoir qu'une seule force isolée, et si le Canada a grandi considérablement depuis vingt ans vers son unité nationale, sous la protection des institutions britanniques qui nous régissent, c'est que les deux races les plus intelligentes du monde y ont mis la main, et que la part de l'élément français dans ce grand travail de gestation que traverse notre pays n'a pas été la moindre. Si l'élément français de la Province de Québec auquel j'appartiens par mon origine n'avait pas produit les hommes éminents qu'elle a fournis au conseil de la nation, notre pays ne s'acheminerait pas aussi rapidement vers la grandeur de ses destinées, que l'on ne cesse de nous représenter splendides par cette formule: le 20ème siècle sera le siècle du Canada. Je laisse à l'intelligence de mon honorable prédicateur de discerner, s'il a quelque peu d'envergure, ce que le Canada a gagné d'avoir trouvé à Québec, issus de la race canadienne-française, des hommes d'état comme Lafontaine, Cartier, Morin et Sir Wilfrid Laurier.

Relativement à son affirmation que la Province de Québec poursuivait son objectif suprême de devenir une petite république française sur les bords du St.Laurent cela est tellement ridicule, que je me suis surpris à penser que le jugement du Révérend Monsieur était exactement ce que de nombreuses personnes m'avaient dit, et cette affirmation ne mérite pas de réponse.

Maintenant nous allons lui citer les textes mêmes de notre Constitution Canadienne, pour réformer un peu le sens de son jugement sur l'histoire.

Confédération du Canada, 1867

Article 133.

Dans les Chambres du Parlement du Canada et les Chambres de la Législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces Chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux du Canada, qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant les tribunaux de Québec il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues."

Voilà, monsieur les textes de notre Constitution qui garantissent la dualité des langues. Maintenant quand à changer tout cela, je crois qu'il est un peu ridicule pour un homme, qui est déjà rendu à la cinquantaine, sans jamais avoir eu la moindre influence nulle part, de jouer le rôle du Moise sauveur, en descendant de la Montague avec ses tables de loi sous le bras. D'ailleurs il a bien mal choisi son temps pour clamer contre la dualité des langues dans notre pays, quand notre Souverain vient d'accorder cet usage aux Républiques Sud Africaines. Et pourtant, il serait assez difficile de soutenir que la langue boër, a jusqu'ici, autant que la langue française, servi de véhicule universel à la plus haute civilisation moderne. Pour résumer ma réponse, au point de vue de mes compatriotes, disons que nous chérissons tous le lien britannique, pourvu que l'on ne nous impose rien de plus que prévu dans l'Acte de l'Amérique du Nord. Disons aussi que chaque race devrait conserver ses traits distinctifs formés par l'usage de sa langue, la connaissance de sa littérature, et que ceux qui renoncent à leurs traditions nationales, comme ceux qui apostasient leur religion pour un motif d'argent ne peuvent être autre chose que des traitres et des renégats.

J. Auguste Galibois.

La Celebration de la Fete

St Jean- Baptiste a Edmonton

Notre fête nationale vient d'être célébrée avec éclat à Edmonton, Vendredi soir, 24 juin, près de trois cents compatriotes se réunissaient dans les salles de l'école séparée sur la troisième rue, où un concert alterné de danse, récitation et chant devait être donné. L'exécution musicale fut parfaite sous la direction de trois excellents instrumentistes, et Messieurs le Docteur Harwood et Leo Savard, ainsi que Mademoiselle Levasseur, de St-Albert, nous donnèrent tous trois de jolies chansons françaises. Nous eûmes aussi trois heures de danses, et les lanciers, les valses, les quadrilles, "two steps" et "three steps" se succedèrent avec un entrain admirable jusqu'à l'heure du réveillon. En somme cette "FÊTE INTIME" a été un veritable succès sous la direction de M. Louis Madore, président, et J.A. Galibois sécretaire provisoire, qui tous deux ont reçu des éloges pour la façon dont ils ont organisé cette célébration. Parmi les trois cents personnes présentes on pouvait remarquer un très grand nombre d'origine britannique, trop heureuses de pouvoir saisir cette occasion de venir fraterniser avec leurs amis Canadiens-français dans la meilleure des harmonies après avoir été aussi cordialement invités. Tous et chacun ont dû trouver beaucoup de plaisir à danser, ou à écouter de la belle musique, au milieu d'un groupe de femmes charmantes et d'un grand déploiement de toilette.

Nous avons remarqué dans l'assistance Mesdames Docteur Blais, Maurice Kimpe, Louis Madore, J. H. Picard, J. H. Gariépy, C. H. Bélanger, Joseph Beauchamp, Alexandre Lefort, Alfred Denis et autres.

Parmi les généreux donateurs et contributeurs à cette célébration nous devons mentionner Messieurs Louis Madore, J. A. Galibois, La Banque d'Hochelaga, Docteur Blais, Docteur Couillard, Horace Bélanger, J. E. Laurencelle, J. H. Gariépy, L. J. A. Lambert, Joseph Beauchamp, J. E. Léonard, J. E. Thériault, Lucien Dubuc, W. Gariépy et Anastase Laurendeau.

Quelques-unes des dames qui se sont le plus distinguées dans l'organisation de la partie féminine de cette fête, mentionnons Madame C. H. Bélanger, Madame Jules Royal, Madame Louis Madore, Madame Oscar Tessier, ainsi que Mesdemoiselles Emma et Antoinette Lambert, Mesdemoiselles Bérubé, Bilodeau, Tessier, Deschênes, Denis, Franciza Blais, Gariépy et Levasseur et un grand nombre d'autres dont nous avons oublié les noms, mais qui paraissaient vraiment attrayantes avec leur joli costume blanc décoré d'une écharpe en soie tricolore, emblême de la fête du jour.

Nous ne pouvons passer sous silence les noms de Messieurs Armand Chénier, Léonidas Giroux, Emile Tessier et Jules Royal pour la part qu'ils ont prise dans l'organisation de cette fête de famille, la plus belle que nous ayons encore eue à Edmonton. Monsieur Jules Royal, lui, s'est prodigué pour faire de la partie "dégustante" ou "dégustative", comme vous voudrez, un succès comme pour le reste, et il a pleinement réussi.

Monsieur le Docteur Harwood et Monsieur Léo Savard nous ont tous deux brillamment donné de jolies choses tirées du répertoire français et canadien : La Berceuse de Jocelyn, de Benjamin Godard; le Drapeau de Carillon; l'Hymne National O CANADA et "Jadis la France sur nos bords"; Le poème entier de Crémazie: Le Drapeau de Carillon fut rendu alternativement pour le récitatif, le chant et la finale par Monsieur le Docteur Harwood et Monsieur Galibois, et cette façon d'agencer la pièce fut bien goûtée de l'auditoire. Mademoiselle Julienne Levasseur chanta ensuite France et Canada avec accompagnement de Monsieur Lucien Dubuc, qui est un pianiste remarquable, un valseur émérite, un charmant causeur et l'un des favoris de notre meilleure société par son tact délicat et ses manières affables. La célébration se termina à trois heures du matin, et fut telle que pendant longtemps l'on s'en souviendra.

Rémy - Niscence.

LEGAL Alta

M. E. Vermette, de Windsor, Ont., a ces jours derniers, pris une option d'un mois sur la ferme de M. Ones. Bouchard, près de la station du chemin de fer.

oxo

Nous apprenons avec plaisir le retour au milieu de nous de M M. Bilodeau & Blanchette, du Washington, et de MM. Girard & Laberge, de Wolf Creek.

Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves est arrivé ces jours derniers au fils de Mr P. Letourneau. Le père et son fils étaient en train de faire une clôture, lorsque à un moment donné, le jeune homme par un faux mouvement de sa hache, se blessa au pied faisant une large entaille, sectionnant l'os et les principaux vaisseaux sanguins de la dite région. Le Dr Amyot appelé en toute hâte pansa la blessure et malgré la gravité de la plaie, le patient en sera quitte pour quelques semaines de repos.

oxo

Etaient de passage au village ces jours derniers, Mr M. Paiement, accompagné de sa dame et de sa mère, ainsi que M. Alex. St-Louis et Mr O. Forget, de Pikardville, ce dernier, frère de Madame O. Paiement.

oxo

Parmi les jeunes qui sont revenus du camp de Calgary, nous relevons les noms de M. M. Armand Fauteux, O. Gouin, R. Labrosse et J. Bélanger.

oxo

Grande a été la surprise de Mr Belley en voyant arriver son frère

(Suite à la page 4)

LE PROGRES

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié à Morinville, Alberta, par " La Compagnie de Publication du PROGRÈS Limitée," tous les jeudis

TARIF DES ABONNEMENTS :

CANADA, - - - - - $1.00 par année
ETATS-UNIS et EUROPE, $1.50 " "

Toutes communications doivent être adressées

LE PROGRES,
Morinville, Alberta.

MORINVILLE, JEUDI, 30 JUIN 1910

Exemple a Suivre

Il y a quelques semaines, la métropole du Canada était le théatre d'une grandiose et patriotique démonstration.

On tirait des pages poudreuses de l'histoire un des faits les plus glorieux.

Dollard des Ormeaux et ses seize compagnons, dont le courage invincible, la générosité inaltérable, le patriotisme ardent sauvèrent la colonie de l'inévitable et désastreuse invasion des indiens Iroquois, ennemis irréconciliables des Français, sortirent pour ainsi dire de l'oubli, et leur soudaine apparition, après 250 ans, souleva partout l'enthousiasme.

Tous les journaux, tant français qu'anglais, rendirent un sincère tribut d'hommages aux immortels héros du Long Sault, qui le 26 mai 1660, donnèrent sans hésiter leur vie pour sauver leurs frères.

Aussitôt circulèrent, sous la suggession et la direction de l'Association de la Jeunesse Canadienne-française, des listes de souscriptions, et l'enthousiasme soulevé ouvrit larges les bourses pour faire revivre dans le bronze, les sauveurs de la patrie naissante.

Déjà plus de $3.500 sont encaissées pour élever un monument qui rappellera aux générations présentes et futures un fait historique comparable à celui de Léonidas et de ses trois cents Spartiates aux Thermopyles.

Nous ne saurions trop féliciter nos compatriotes de la province de Québec.

Dans cette dernière province, on a le culte des glorieuses figures de notre histoire. Aussi, non seulement Québec et Montréal sont-elles parsemées de monuments, mais la plupart des petites villes ont le leur. C'est généralement le fondateur. Souvent on y ajoute celui d'un homme illustre qui y a vécu.

Certes personne ne peut s'attendre à trouver dans notre jeune province autant de monuments que dans la plus ancienne province du Canada.

D'un autre côté, n'est-il pas étonnant de n'en voir aucun ?

Dans l'histoire de l'Ouest n'y a-t-il pas d'hommes dignes de vivre dans le marbre ?

Tout le monde sait qu'il y en a.

Ne serait-il pas temps d'imiter l'exemple de la province-mère ?

L'an dernier, lors de la célébration de la fête St Jean-Baptiste à St Albert, l'idée d'élever un monument à Mgr. Grandin, a été lancée. Elle a d'abord été accueillie avec enthousiasme, mais il semble qu'elle n'ait pas fait fortune dans le domaine pratique, puisqu'il n'en a plus été question depuis.

N'est-il pas permis de croire que la génération présente dont le plus grand nombre a connu le zélé missionnaire, l'éminent évêque, a été témoin de son dévouement infatiguable, a ressenti les effets de sa bonté, devenue proverbiale, et le tient en si profonde vénération, s'imposerait avec empressement quelques légers sacrifices pour voir s'élever dans la prairie, sur un massif piédestal, l'imposante figure du premier évèque de l'Alberta.

Il suffirait, croyons-nous, de quelques hommes de bonne volonté pour inaugurer dans l'Ouest cette pieuse coutume de nos aieux.

La Pratique Commerciale

Faire de l'argent au debut,--Equilibre Financier

Credit long et court

Un coup d'œil sur le tableau ci-dessus montrera où gît le secret de faire de l'argent en vendant à petit bénifice. Cette explication est aussi simple que l'histoire du cordonnier qui végétait en fabriquant des bottes à $12.00 la paire parce que cela lui demandait une semaine de travail par paire, tandis que son voisin vivait bien quoique ne recevant que $10 par paire à cause de son industrieux système qui lui permettait d'en faire deux paires par semaine.

Il y a bien d'autres points de vue auxquels on peut encore se placer quand on fait l'estimation des profits, savoir, par exemple, Re le Capital investi, Re l'intérêt de l'argent, etc. etc. mais nous aurons le loisir, sans doute d'étudier cela dans un autre article.

EQUILIBRE FINANCIER

CRÉDIT LONG ET COURT

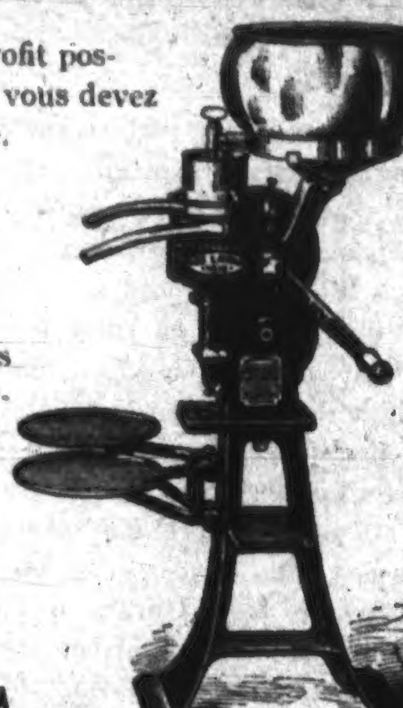
Il résulte des articles précédents, qu'un négociant doit avoir autant de capital et de crédit obtenu,--- les deux combinés,--- qu'il peut montrer de marchandises dans son grand livre, à l'époque où les deux, pris emsemble, sont à leur point le plus élevé.

Nous pouvons illustrer ceci davantage en plaçant devant le lecteur le tableau suivant :

Capital	Comptant crédit obtenu	doit éga.	Stock de march., comp dé.

On nous demandera naturellemeet quelle doit être la proportion relative du capital disponible et de la marge de crédit à soliciter. Nécessairement, cette proportion est très variable ; cela dépend plus ou moins de l'habileté du négociant à obtenir ce crédit chez les marchands en gros, et cela dépend aussi de la longueur de ce crédit. Si, par exemple, les dix milles piastres de stock mentioner ci-dessus ne pouvaient être obtenues même partiellement à crédit, cela exigerait $10.000 de capital. Mais ce négociant peut avoir des facilités pour

(Suite à la page 3)



Pour les Cultivateurs

Fabrication du Beurre sur la Ferme

(Suite)

Si le lait a refroidi avant qu'on puisse le séparer, il sera mieux de le réchauffer à une température de 100 degrés.

Pour avoir une séparation complète et obtenir une crème avec un bon arôme, un séparateur doit être lavé chaque fois qu'on s'en sert, mettre la machine à pleine vitesse avant d'y introduire le lait, emplir le bol avec de l'eau à une température de 110 à 115 degrés afin de réchauffer le bol et empêcher la crème de coller.

La crème ne doit pas être ni trop claire ni trop épaisse ; il est mieux de l'avoir un peu épaisse que trop claire, elle se conservera plus facilement, le barattage sera plus prompt et plus complet. Une crème contenant de 35 à 40 pour cent de gras est préférable pour la fabrication du beurre. Ce résultat peut être obtenu en ajustant la vis à crème ou vis au lait écrémé.

Un récipient qui contiendra toute la crème, d'un barattage à l'autre, est préférable afin d'avoir la crème toute de même qualité.

Aussitôt que la crème est séparée, elle doit être refroidie à une température variant de 50 à 60 degrés en ayant soin de la tenir couverte dans un lieu où l'atmosphère est pure.

Il est bon d'ajouter à la première crème une chopine ou deux de bon ferment qui peut être fait en écrémant du lait bien propre et tenant ce lait à une température de 80 degrés jusqu'à ce qu'il commence à cailler. A ce point il peut être employé s'il a un bon arôme et un goût sûr agréable et aussitôt la fermentation se développera dans la crème fraiche et pourra peut être empêcher d'autres mauvaises fermentations de s'y introduire.

La crème fraiche doit être refroidie avant d'être ajoutée à l'autre crème et en l'ajoutant, elle doit être bien mélangée à l'autre crème afin que le mûrissage soit uniforme.

Aucune crème fraiche ne doit être ajoutée à une autre crème de la veille avant le barattage. Quand la crème devient lisse, se transvidant comme de la melasse et ayant un goût sûr agréable, elle est prête à baratter.

La température à laquelle la crème doit être barattée doit varier suivant le pourcentage du gras de la crème, la longueur de temps que la vache donne du lait, l'acidité de la crème, la nourriture donnée aux vaches, la température de la chambre de fabrication et de la baratte, la quantité de crème dans la baratte, laquelle ne doit pas être remplie plus qu'à moitié.

La crème doit être à une telle température pour que le beurre commence à se faire entre 25 et 40 minutes. Cette température devra varier de 52 à 56 degrés en été et de 56 à 62 en hiver.

Si la crème doit être refroidie, il y a lieu de le faire plusieurs heures avant le barattage, afin de donner au gras le temps de durcir.

La crème doit être coulée en la mettant dans la baratte, afin d'éviter des morceaux de crème secs, du lait caillé et d'autres matières impures qui pourraient s'y introduire.

Chaque fois que la caniste à crème est vide, elle doit être bien lavée, échaudée et exposée à l'air avant d'y ajouter de la crème fraiche.

En hiver, pour que le beurre ait une couleur jaune pâle, ajouter 3 ou 4 gouttes de couleur à beurre par livre ; il est préférable d'ajouter la couleur à la crème. On peut aussi l'ajouter au sel qui doit servir au salage du beurre avec un bon résultat.

Si la crème écume, c'est parce qu'elle contient trop de lait écrémé et qu'elle est trop froide. Il ne faut pas ajouter d'eau chaude à cette crème, mais sortir la crème de la baratte et la réchauffer en mettant la caniste de crème dans un récipient contenant de l'eau chaude jusqu'à ce que la crème soit à la température voulue.

Souvent nous obtenons le beurre de la crème claire ; mais souvent le beurre ne s'assemble pas. Essayez alors un barattage lent et si cela n'a aucun résultat, soutirez une partie du lait de beurre.

La crème trop épaisse deviendra en pâte, collera à la baratte et le barattage cessera ; dans ce cas ajoutez de l'eau à la même température de la crème afin de délayer suffisamment la crème pour la baratter facilement.

Si le beurre se fait trop vite et est mou, nous devons baratter à une température plus basse.

Si le beurre se fait trop lentement, (plus que 40 minutes) c'est que la crème est trop froide ou qu'elle est trop claire.

Quand le beurre est de la grosseur du grain de blé, le lait de beurre doit être soutiré ; s'il sort des grains de beurre avec le premier lait de beurre, donner encore quelques évolutions à la baratte. Quand le lait de beurre est soutiré, ajouter au beurre autant d'eau bien propre qu'il y avait de crème, à une température de 50 degrés en été et de 54 à 58 degrés en hiver, suivant la condition du beurre et la température de la chambre de fabrication ; donnez ensuite à peu près douze évolutions rapides à la baratte.

Si le beurre est mou, il est préférable de le laver deux fois.

Après le lavage, laissez égouter le beurre pendant quinze minutes avant d'ajouter le sel.

Ajouter une quantité suffisante de sel pour satisfaire la demande de votre marche générale de ¾ once à une once de sel par livre de beurre.

Il est préférable de faire le salage dans la baratte. Le sel ajouté, la baratte doit être tournée lentement jusqu'à ce que le beurre forme une seule masse. Après le salage, il est préférable d'attendre à peu près deux heure avant de le travailler, s'il peut être tenu dans une place fraiche afin de donner au sel le temps de se dissoudre.

Le beurre doit être travaillé en le pressant seulement, avec la palette et non pas en glissant la palette sur le beurre ce qui donnerait au beurre l'apparence de la graisse.

Le beurre doit être travaillé suffisamment pour qu'il soit compact, que la couleur soit égale, et ne contienne trop d'humidité représentée par de grosses gouttes d'eau. Si le beurre est mou, il sera mieux de ne le travailler qu'un peu en premier lieu, le placer ensuite dans un lieu frais et le travailler de nouveau.

Avant de se servir de la baratte, moule et palette à beurre, on doit les échauder et ensuite refroidir avec de l'eau bien froide.

Le beurre fait, baratte, moule et palette doivent être rincés avec de l'eau bouillante, ensuite être bien frottés avec une brosse et du sel et rincés de nouveau avec de l'eau bouillante, puis enfin être mis à sécher.

Dans l'industrie laitière la propreté doit règner surtout à l'étable, et s'il est difficile pour un sac vide de se senir droit, il est plus difficile pour l'homme paressenx de réussir dans l'industrie laitière.

I. VILLENEUVE

ET J'AI DIT MA TRISTESSE

Et j'ai dit ma tristesse au fleuve solitaire
Qui porte à l'océan des sangiots infinis.
De la saison qui meurt, j'ai pleuré le mystère;
J'ai, dans la paix des soirs, prié les cieux bénis.

J'ai cherché dans mon rêve un espoir qui console,
J'ai voulu dans ma vie un peu de vérité;
J'ai soumis ma pauvre âme à son dernier symbole,
J'ai réfréné mon cœur trop longtemps agité.

J'ai porté dans ce coeur le deuil des solitudes,
Car parmi les humains je fus un exilé.
En moi j'ai ressenti quelques sombres préludes
Pareils au triste écho d'un monde désolé...

J'ai dit: Passez rieurs des vaines mascarades,
Diogène eut raison de prêcher son dégoût;
L'amour de ce bas monde est chose qui dégrade,
Je vais être orgueilleux et je mourrai debout.

Et pourtant on se doit de garder le silence
Sur la triste langueur de nos plus mornes soirs:
Si notre vie est brève elle doit être immense
Par ses fervents efforts et ses profonds espoirs...

Je ne sourirai plus devant l'homme sincère,
Je veux plutôt l'aider à calmer ses tourments.
Car la vie est plus belle avec plus de misère,
La misère à ses droits jusques aux firmaments.

Et je ferai des vers tout remplis de mon âme
Que tourmente la foi d'un univers meilleur;
Tous simples et discrets, ils contiendront ma flamme
Que les muses verront du haut de leur splendeur.

LOUIS JOSEPH DOUCET.

(Extrait de la Jonchée Nouvelle.)

Abonnez vos amis au "Progres" organe des Canadiens-francais de l'Ouest

La Pratique Commerciale

(Suite de la page 2)

emprunter une partie de ce montant, ce qui serait une autre forme de crédit ; il pourrait de cette manière pousser sa barque avec en réalité moins que $ 10,000 de capital.

Si les termes du crédit obtenu par le négociant sont assez longs pour lui permettre de vendre ses marchandises et de toucher son argent avant l'échéance, il est clair que le seule capital nécessaire est celui qui lui aura ainsi gagné la confiance du marchand de gros. Quel montant de capital peut-il être requis pour établir sa réputation, pour obtenir cette confiance désirable? Cela dépendra beaucoup des avantages personnels du détailleur.

Le nommé A. quoiqu'il n'ait pas un dollar--- pourrait obtenir $ 10.000 de marchandises, par faveur, par amitié ou par une grande confiance en son habileté.

Le nommé B., avec un peu moins d'avantages personnels trouvera qu'il lui est nécessaire d'avoir $ 2.000 de capital avant de voir les marchands en gros consentir à lui avancer un montant additionnel de $ 8.00fl.

Le nommé C. encore moins favorisé, devra avoir $ 5,000 de capital avant de pouvoir obtenir les autres $2 5,000 de marchandises, pendant que le nommé D. qui possède $8,000 d'argent comptant mais dont la réputation est mauvaise au point de vue de l'habileté ou de

(Suite à la page 4)

Agence d'Immeubles

La prochaine incorporation de Morinville en ville, devant avoir pour résultat nécessaire la plusvalue des propriétées foncières, ceux qui désirent faire l'acquisition d'un ou de plusieurs lots devraient se hâter.

Ainsi suis-je en mesure de vendre à des conditions faciles et pour un prix relativement bas, plusieurs lots vacants ou construits, ainsi que des fermes à proximité de Morinville.

Qu'on se hâte donc.

Eugene Gibeault

Notes Locales

M. Alcide Guertin est de retour d'un voyage à Winnipeg. Dans la Saskatchewan et le Manitoba, dit-il la sécheresse a déjà causé des dommages considérables aux récoltes.

oxo

M. Arthur Rivest, fils de M. Emanuel Rivest, a été victime d'un grave accident lundi dernier. Son cheval lui a lancé un coup de pied en pleine figure, et lui a brisé la machoire. Il est sous les soins du médecin, qui croit que M. Rivest restera défiguré.

oxo

MM. Emile et Edouard Dubuc sont revenus cette semaine d'un voyage aux Montagnes Rocheuses, à la tête des Rivière McLeod.

Ils étaient allés explorer pour le compte d'une Compagnie Minière.

oxo

De passage à Morinville, MM. A. Rousseau et Jules Boivin d'Edmonton.

oxo

En visite au presbytère, Monsieur l'Abbé Th. Roch et le Rév. P. Le Brie du séminaire de St.Albert.

oxo

Monsieur Lapointe d' Yamachiche, Qué, accompagné de son beau frère, M. Perron, de Lowell, Mass, est arrivé cette semaine dans l'intention de s'établir parmi nous. Il est enchanté du pays.

Il visite les terres aux environs de Morinville en vue de faire l'acquisition de quelques unes

oxo

La Révérende Sœur Ste Jeanne, supérieure depuis deux ans du couvent de Morinville est rappelée en France à la maison-mère de Kermania.

La Révérende sœur Ste Agnès du Sacré-Cœur, est rappelée à Trois-Rivières.

Elles sont parties vendredi dernier avec la Révde mère Provinciale qui les accompagnera jusqu'à Strathcona.

Nous leur souhaitons un heureux voyage.

oxo

On annonce le prochain mariage d'une charmante brunette du village avec un jeune garçon du même endroit.

oxo

Décès-- Albert, enfant bien-aimé de M. Ed. Scheuking.

La sépulture a eu lieu jeudi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Naissance: A Edmonton Mme Wilfrid Gariepy, un fils qui a reçu les noms de Marie, Joseph, Henri, Georges.

Parrain et marraine M. Jos M. Deschênes, employé civil et Melle Maria Gariépy, tante de l'enfant.

oxo

Grâce à la générosité des citoyens de Morinville et au zèle des directeurs de la Société d'Agriculture, nous aurons l'exposition ici cette année encore.

C'est ce qui a été décidé à une assemblée tenue lundi dernier.

Lettres d'Encouragement et de Felicitations

Le peu d'espace nous permet de publier seulement quelques-unes des lettres que nous avons reçues.

A M. Omer St.Germain,

Directeur du "Progrès".

Mon cher ami.

Je suis heureux d'apprendre que ton succès en journalisme grandit de jour en jour.

Le "Progrès" nouveau format le prouve.

Il est inutile d'insister sur le rôle qu'un journal doit jouer dans les circonstances actuelles.

La devise de ton journal indique ce rôle, et je suis heureux de constater que tu le remplis à la lettre.

Le "Progrès" est un journal "ad hoc". Les principales causes qui doivent être défendues le sont avec succès.

Les amis de Québec sont satisfaits du rôle que joue l'un des leurs dans un centre canadien-français de l'Ouest. Continue ton chemin, cher ami, pour le plus grand bien de tes concitoyens et pour l'orgueil de tes amis de Québec.

Dr U. J. Gagnon.

Yamaska - Est, Qué.

oxo

St-Boniface, 24 juin 1910.

Monsieur le Récacteur

du "Progrès"

Morinville, Alta.

Cher Monsieur.

J'ai le plaisir d'accuser réception de votre lettre et des deux numéros du "Progrés" qu'elle m'anonce. Je consens très volontiers à échanger "Les Cloches de Saint-Boniface" avec votre journal. J'ai fait mettre "Le Progrès" sur nos listes et vous recevrez notre revue dès le prochain numéro, 1er juillet.

Je vous souhaite plein succès dans l'arène du journalisme catholique et français. Puisse "Le Progrès", à l'exemple de Saint Jean Baptiste, toujours proclamer la vérité et réclamer la justice.

Votre tout dévoué.

D. Lamy, ptre.

Rédacteur des "Cloches".

Nouvelle Institution

Au Rédacteur du "Progrès"

Morinville.

Cher Monsieur,

Il y a quelque temps fut organisée à Edmonton une branche de la "Aberdeen Association". Cette association a ses bureaux-chefs à Ottawa et est dirigée sous le patronage de son Excellence Lady Grey.

L'association existe dans le but de distribuer, gratis, des livres à ceux qui demeurent loin des centres et qui n'ont pas l'avantage d'avoir un service de malle régulier ou une bibliothèque dans les environs.

Je vous adresse cette lettre afin que vous puissiez annoncer le fait qu'une telle société existe à Edmonton et que le sécretaire serait heureux de recevoir des applications qui puissent être inscrites sur notre liste permanente, afin que les journaux, magazines et autres livres puissent être régulièrement envoyés à ceux qui en feront la demande.

J'ai confiance que si vous donnez avis de ceci dans votre journal, plusieurs de vos abonnés et lecteurs enverront leurs noms à l'association et recevront notre meilleure considération.

Votre dévoué.

John Blue.

Séc. Aberdeen Association

Edmonton.

LEGAL, ALTA

(Suite de la page1)

cadet qu'il n'avait pas vu depuis quinze ans. Ce dernier est enchanté du pays et on lui prête l'intention de s'établir au milieu de nous.

oxo

En visite chez Mme Vve Chs. Pelletier, Mr et Mme Baril.

Madame Baril est sœur de Mme Pelletier.

La Pratique Commerciale

(Suite de la page 3)

l'honnêteté ou même négative simplement, parce qu'il est inconnu, trouvera qu'il lui est difficile d'obtenir les $ 2,000 additionnels dont il a besoin. Généralement on peut dire qu'un détailleur se lançant en affaires avec des perspectives favorables de succès et une bonne réputation d'honnête homme et d'homme habile, devrait pouvoir acheter à crédit un montant égal à son capital. Ainsi s'il possède $5,000 argent comptant, il peut compter obtenir un montant additionel de $ 5,000 de marchandises, aux termes qui sont ordinairement fixés dans le commerce pour premier achat. Une telle proportion de capital et de crédit est généralement considérée dans le commerce comme un risque avantageux et prudent.

Un quart du premier achat en capital et les trois autres quarts a crédit est la moindre proportion d'argent avec laquelle un débutant devrait entreprendre un négoce quelconque, à moins qu'il ne soit aidé tout particulièrement par des amis capables et désireux de l'aider dans n'importe quelle circonstance. Quelquefois, il se peut qu'un homme ait de tels amis dans le commerce en gros, qui consentent à lui vendre des marchandises et à en vendre le payement à mesure qu'il touche son argent, avec l'entente qu'après un certain temps, le compte portera intérêt sur la partie non payée.

Les cas souvent cités de négociants ayant fait fortune sans avoir le moindre capital au début, ou bien un capital nominal, sont généralemant de cette nature. Comme question de fait, cependant, l'ami qui fournit ainsi généreusement les marchandises fournis ainsi le capital ; au lieu d'être en argent, c'est simplement en marchandises.

Néanmoins, une avance de cette nature est trop incertaine pour qu'on puisse compter sur elle indéfiniment, à moins que le négociant en gros n'ait quelque intérêt particulier, relations de famille, par exemple, dans la prospérité du détailleur. Il en est de même d'ailleurs des faveurs obtenues par accommodations des banques. Les amis créanciers sont trop généralement disposés à envisager d'abord leur avantage personnel, s'efforçant d'être aimables et gracieux tant que luit le brillant soleil de la prospérité, mais excessivement anxieux de se protéger sans égard pour le coût et les sacrifices faits par le débiteur, si le temps devient orageux. Dans la même catégorie se trouvent les banquiers et les directeurs de banques, et quand le débutant comprendra que généralement ces messieurs lui témoignent une amitié extrêmement intéressée, il se reposera avec beaucoup moins de confiance sur leur aide probable, et se plaindra beaucoup moins amèrement quand ils refuseront de l'aider davantage.

Aucun homme sensé ne songerait à se lancer dans un commerce nécessitant $ 10,000 de capital, s'il devait compter sur un emprunt de la moitié de cette somme, remboursable sur demande, ou bien à 30 jours, ou à 60 jours, même avec des chances de renouvellement, aussi avec des risques que dans une panique ou dans une période de stagnation--- la faveur du renouvellement puisse lui être supprimée, et qu'il soit forcé de sacrifier sur son stock, et diminuer son capital d'autant, en s'efforçant de réaliser le plus de ventes possible, même désavantageuses, afin d'honhorer son emprunt.

Compter sur la faveur des créanciers ordinaires, ou sur la complaisence de la banque, pour des fonds requis en permanence dans les affaires est juste aussi précaire, disons mieux, juste aussi désastreux.

Pas une seule fois sur dix ces entreprises hasardeuses ont-elles la chance de réussir ; au contraire elle ne peuvent manquer de ruiner celui qui en fait l'essai.

Il y a soixante ans, à l'époque où dans notre pays le haut commerce était presque exclusivement entre les mains des anglais importateurs, à l'époque où chaque village n'avait qu'un marchand où la concurrence se faisait moins sentir entre les détailleurs, et où par conséquent tous les bénéfices réalisés sur la vente étaient plus considérables qu'à présent, avec moins de ventes totales, naturellement, le négociant qui jouissait d'une bonne réputation pouvait acheter la plus grande partie de son stock de marchandises à des termes de crédit variant de quatre à huit mois

Depuis, les termes de crédit se sont constamment restreints, et sont maintenant limités par les marchands en gros à dix jours comme pour les sucres, le lard américain, les sirops et melasses, etc ;--- à trente jours, comme pour les boissons canadiennes, et généralement tous les produits de l'industrie canadienne, coton ou articles de fer manufacturés ici, etc ; deux mois, comme pour certaines marchandises irlandaises, la toile par exemple, ou bien les cotonnades des Indes travaillées en Angleterre, ou bien articles d'alimentation chez les épiciers et les marchands de farine, etc ; quatre mois, comme pour les serges écossaises et les draps anglais etc ; six mois quelque fois sur des articles spéciaux ; d'un écoulement difficile ou du moins très lent, soies françaises, draps allemands, serges à soutanes, etc. Ce ne soit là que quelques exemples sommaires.

Autre chose à considérer : Le marchand en gros accorde d'autant plus volontiers un long t erme de crédit sur certains articles qu'il bénéficie lui-même de termes plus avantageux, sur certaines marchandises de l'Europe, où l'intérêt de l'argent est presque nul, et où, par exemple, pour vendre leurs draps aux canadiens les fabricants d'Aix-la-Chapelle sont trop heureux de leur offrir six mois de crédit et six mois de faveur (anti-dating) ou une allocation de douze mois d'intérêt au taux allemand, en plus d'une commission spéciale s'il désire payer comptant. Le marchand en gros offre naturellement d'une main une partie des avantages qu'il reçoit de l'autre. Ceci étant dit, et pour revenir plus précisément à l'objet du présent article disons tout de suite, que les termes de dix jours et trente jours peuvent difficilement être considérés comme du crédit, ce délai étant à peine suffisant pour permettre au marchand de recevoir sa marchandise et de l'examiner. Mais quand le détailleur demeure près de son fournisseur, les termes de crédit de 30 jours et même de 10 jours peuvent lui être avantageux, car il arrive fréquemment que ces marchandises achetées à proixmité en très petite quantité sont vendues, et que le commercant ait l'argent en mains le jour de l'échéance.

De telles transactions, brèves, rapides méritent d'être prises en considération quand on fait le calcul du montant relatif de capital qu'un commerce quelconque peut exiger.

Un article subséquent sera consacré à la manière d'obtenir du crédit, lequel article sera peut-être lu avec avantage par ceux qui désirent calculer leur chance d'obtenir un montant déterminé de crédit quand ils se lanceront en affaires.

J. AUGUSTE GALIBOIS.